

A Bruxelles, des écoles suspendent les cours de religion et de morale

■ La Ville attend de connaître le choix des parents entre "cours de rien" et cours philosophiques.

Le désormais célèbre "enseignement pédagogique alternatif" ou EPA, qui permettra aux enfants qui le souhaitent d'échapper aux cours de religion ou de morale (voir ci-contre), n'a décidément pas fini de faire parler de lui.

Nous apprenions vendredi que l'école primaire des Pagodes de la Ville de Bruxelles avait demandé à ses enseignants de religion et de morale de ne pas débiter leurs cours d'ici la fin du mois, mais d'organiser plutôt des heures de surveillance.

A l'école en question, la secrétaire, qui ne peut nous aiguiller vers la directrice, hésite dans sa réponse, expliquant que rien de tel n'avait été demandé aux enseignants. Au cabinet de l'échevine de l'Ins-

truction publique Faouzia Hariche (PS), on est plus direct. "Bien sûr que nous avons demandé que les cours de religion et de morale ne soient pas entamés. C'est le cas dans nos autres écoles aussi (qui encadrent 8 000 élèves, NdR). Les parents ont jusqu'au 15 septembre pour remettre un formulaire précisant quel est le cours (EPA, morale ou religion) qu'ils souhaitent que leur enfant suive, il est donc logique que nous attendions leur réponse."

Une situation transitoire

Au cabinet de la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet (CDH), on est cependant étonné. "La tradition est que le cours se donne dès le début de l'année selon le choix de l'élève de l'année précédente", y explique-t-on.

A l'école des Pagodes, certains parents n'en démordent pas. "Si l'école a fait ce choix, c'est simplement parce qu'elle espère

avoir un maximum d'enfants qui choisissent l'EPA au détriment des cours de religion et de morale. Elle sait bien que cela ne risque pas d'être le cas et elle suspend donc les cours, craignant qu'ils convainquent les enfants d'y rester. Un certain milieu laïcard fait tout pour que soient abandonnés les cours philosophiques."

Au sein des pouvoirs organisateurs, d'autres privilégient une lecture différente. "Certes, la tradition veut que l'on donne à l'enfant le cours qu'il a suivi précédemment, mais avec l'introduction du cours d'EPA nous sommes dans une pé-

riode transitoire et exceptionnelle. En fait, la ministre n'ayant pas donné de consignes claires, on remarque que chaque pouvoir organisateur interprète le décret comme il l'entend. C'est inquiétant car tous les enfants ne sont donc pas logés à la même enseigne."

BdO

UN MEMBRE D'UN POUVOIR ORGANISATEUR

Épinglé

Quel succès pour l'EPA ?

Il ne reste donc que quelques jours aux parents pour arrêter leur choix. C'est en effet le 15 septembre qu'ils devront rendre le formulaire expliquant le cours qu'ils souhaitent pour leur enfant.

Depuis mars dernier, en effet, un arrêt de la Cour constitutionnelle autorise aux élèves de l'enseignement officiel d'être dispensés du cours de morale ou religion, pour suivre un "encadrement pédagogique alternatif" (EPA).

Cet EPA a toutefois constitué un vrai défi organisationnel pour les écoles, chargées de mettre en quatre mois un nouveau cours sur pied.

L'attention sera donc particulière dès le 15 septembre pour savoir si oui ou non cet arrêt de la Cour répondait à un réel souhait chez les élèves et leurs parents.